

REÇU LE :

02 NOV. 2022

SOUS-PRÉFECTURE
CERET

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
13/10/2022

Nombre de conseillers
municipaux :
En exercice : 29
Présents : 22
Procurations : 5
Exprimés : 27

OBJET :

FINANCES

**Quartier intergénérationnel
de la gare**

**Contrat de concession
d'aménagement avec la
Société Publique Locale
Pyrénées-Orientales
Aménagement**

Bilan de clôture

Transmis au représentant de
l'Etat le :

Publié le : 02/11/2022

Affiché le : 02/11/2022

Mis en ligne le : 02/11/2022

En l'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. PLANAS Pierre, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. INGHAM John, M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme TORRENT Michèle, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration : Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe, à Mme BRISSAUD Mina, conseillère municipale ; M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, à M. COSTE Michel, Maire ; Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe ; Mme QUER Martine, conseillère municipale à Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale, Mme BOISORIEUX Michèle, conseillère municipale, Mme DUNYACH Monique, Conseillère municipale.

Absents : M. REDONDO Simon, M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipaux

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'un contrat de concession d'aménagement d'une durée de 6 ans a été conclu le 23 mars 2020 avec la société publique locale (SPL) Pyrénées-Orientales Aménagement ayant pour objet la réalisation de l'opération d'Aménagement dite « Le Quartier intergénérationnel de la gare »

Par délibération en date du 15 juin 2022, le conseil municipal a approuvé la résiliation conventionnelle, sans indemnité, de ce contrat de concession d'aménagement et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

Or Pyrénées-Orientales Aménagement a fait part à la commune qu'il convenait au préalable de procéder à la clôture comptable de cette concession.

En date du 4 octobre 2022, Pyrénées-Orientales Aménagement a transmis à la commune le bilan de clôture de la concession d'aménagement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu le rapport et après en avoir délibéré,

A la majorité de ses membres présents ou représentés

(4 voix contre : M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme TORRENT Michèle),

DECIDE

- de valider le bilan de clôture qui précise que :

- La SPL doit rembourser à la commune la somme de 289 800 € au titre de la participation contractuelle

- La commune doit verser à la SPL une participation d'équilibre d'un montant de 16 997.50 € au titre des dépenses engagées.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Le Maire



Michel COSTE

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.